

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 1 (1906)
Heft: 5

Artikel: La garde suisse pontificale
Autor: Baume, L.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-256012>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du

LE PAYS

Pays du dimanche
à
Porrentruy
TELEPHONE

DU DIMANCHE

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

La Garde suisse Pontificale

(SUITE)

**La reconstitution de la Garde suisse
après la prise de Rome
jusqu'aux temps nouveaux.**

Paul III (cardinal Alexandre Farnèse), qui fut élu le 13 octobre 1534, montra également une affection toute particulière pour les Suisses, surtout pour ceux des cantons restés catholiques. Jamais le nouveau Pape, semblable à son prédécesseur, n'oublia les services éminents rendus à l'Eglise et les mérites de ses fils, quand même certains l'avaient abandonné ; il chercha encore longtemps à les gagner par la douceur. Il envoya à tous les cantons une invitation pour le Concile de Trente. Simultanément, Paul III leur adressa d'ardentes prières pour l'envoi d'une armée de 6,000 hommes contre les Turcs, appuyant sa demande en disant qu'il était du devoir des chrétiens, de n'importe quelle confession, de s'opposer au danger turc, alors si menaçant.

Quelques semaines après son avènement au trône, le nouveau Pape s'adressa au Vorort de Lucerne et fit entamer des négociations pour le rétablissement de la Garde suisse, dont il aurait aimé élire à 500 le nombre d'hommes. Des demandes furent aussi adressées pour la repourvue des petites gardes suisses de province auprès des Légats apostoliques de la Romagne. Le cardinal Ennio Filonardi, le dernier nonce

qui avait été à Zurich, fut l'entremetteur de ces propositions. De longues négociations sur le rétablissement de la Garde donnèrent le temps à une foule d'aspirants, surtout pour le premier poste, de se présenter. Parmi ceux-ci se trouvait Hans Hug, fils d'un ancien maire de Lucerne, et dont l'admirable conduite au combat du mont Gubel lui donnait bien le droit de briguer ce poste d'honneur.

Il se passa pourtant encore quelques années, avant que la Garde suisse put être rétablie. Ce fut seulement en l'année 1548, donc un an avant la mort de Paul III, que les Suisses reprirent leur poste distingué auprès du St-Siège. La Garde comptait alors 225 hommes et avait à sa tête Yunker Jost de Meggen, le capitaine Gaspard von Silinen et le lieutenant Jost von Segester, seigneur de Baldegg. En même temps, le Sénat de Lucerne obtenait du St-Père l'honneur de nommer le commandant.

Jules III qui succéda à Paul III, mort le 10 décembre 1549, tenta de nouveau d'augmenter la Garde suisse et réorganisa dès la première année de son pontificat le service des Légations. Après maints pourparlers, Uri se chargea de la garde de la Légation de Bologne et nomma chef de celle-ci le capitaine Peregrin von Beroldingen ; Schwyz prit à son compte celle de Ravenna ; Unterwald celle d'Ancone et plus tard Zoug celle de Ferraro, sous le commandement du capitaine Gaspard Brandenberg. La Garde suisse à Rome reçut aussi des renforts qui arrivaient sous le commandement d'un capitaine particulier. Puis, il y eut, pour

un temps déterminé, des gardes suisses spéciales à Rimini, dans le domaine papal d'Avignon, comme à Urbino, Pérouse, Pesaro, etc. Lors de la mort de Jules III, la Garde suisse jouissait d'une excellente réputation ; toutefois, son successeur Marcel II, élu le 9 avril 1558, ne put apprécier ses services, puisqu'il mourut quelques semaines après son élévation au pontificat. Encore dans la même année, le cardinal Jean Caraffa monta sur le trône, sous le nom de Paul IV. Ce fut celui-ci qui invita les représentants de la Confédération à Rome et qui déléguait à leur rencontre jusqu'à Bologne le commandant de la Garde von Meggen. Cette ambassade était composée des sénateurs von Fleckenstein de Lucerne, von Boroldingen d'Uri, Schorno de Schwyz, Lussi d'Unterwald et Schönbrunner de Zoug. Ces hôtes valeureux furent pompeusement reçus à Rome par trente cardinaux et une foule de gens de la noblesse et furent salués à leur arrivée par 200 coups de canon tirés du haut du fort St-Ange. De pareilles fêtes, où les honneurs étaient si abondamment distribués aux Suisses, se répétaient souvent et naturellement le Garde suisse y avait toujours une large part. Cependant tous ces honneurs n'étaient pas de la monnaie perdue, car les Confédérés, ainsi attirés, se sacrifiaient de grand cœur pour leur maître. Ainsi sous Jules IV, ils prirent part à la bataille de Pagliano, contre Philippe II, roi d'Espagne, où particulièrement ils surent mettre leur valeur en évidence. De grandes solennités eurent lieu aussi, lors de l'envoi par la Suisse, après la mort de Paul IV, le 18 août

Feuilleton du Pays du dimanche 3

Honneur pour Honneur

par Marie Stéphane.

II.

Le jour vint où, la vente terminée, Pierre Lenorcy et sa famille durent quitter le gracieux nid qui, pendant plus de dix années, avait abrité leurs joies et leurs souffrances.

Ils avaient pleuré entre ces murs, il est vrai, lorsque les petits anges qui n'avaient fait, pour ainsi dire, que passer parmi eux, les avaient quittés pour un monde meilleur. Mais là surtout, ils s'étaient aimés, ils avaient travaillé et, en définitive, ils avaient passé leurs plus heureux jours. Aussi, au

moment de franchir pour la dernière fois le seuil de cette demeure, Yvonne sentait comme un nouveau déchirement se faire en elle.

En dépit des sacrifices qu'ils s'étaient imposés, en se séparant de beaucoup d'objets très chers, par le souvenir qui s'y attachait, pour ne conserver que ce qu'il leur était rigoureusement nécessaire, le produit de la vente n'avait pas donné le chiffre espéré. Il restait encore une différence de plusieurs milliers de francs, et ayant de songer à l'amortissement de cette dette, il fallait vivre et faire vivre leurs enfants, faire en sorte que les chers petits ne souffrissent pas trop du changement de situation.

Oh ! là surtout était le sacrifice pour ces coeurs tendres !

Aussi combien, d'accord tous les deux, Pierre et Yvonne s'ingénieront-ils pour que les privations excessives qu'ils durent s'imposer, fussent écartées de leurs jeunes enfants.

Les jours s'écoulaient, les semaines succédaient aux semaines, les mois aux mois, et le travail tant espéré, si consciencieusement cherché, ne venait toujours pas.

Cependant, surmontant sa timidité naturelle et foulant aux pieds sa fierté, Pierre avait été lui-même déposer sa carte chez bon nombre de ses anciens clients.

Ceux-ci la regardaient.

— Lenorcy, bijoutier !... Il travaillait bien cet homme, son ouvrage était soigneusement fait. Il a été malheureux, il mérite d'être aidé, le pauvre !... Dites-lui que nous prenons note de sa nouvelle adresse, nous irons le trouver aussitôt que nous aurons besoin de lui, disaient les bienveillants.

Mais leur compassion s'arrêtait là. Cette adresse, comme beaucoup d'autres sans doute, était jetée dans un tiroir ou une corbeille à papier. On n'y pensait plus. Et nul ne semblait se douter qu'en attendant le travail promis, le travail sauveur, la mi-